

# Examen professionnel d'accès, par avancement de grade, au grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe 2021

## Présentation de l'examen

Organisation

Calendrier

Modalités d'inscription

Jury institutionnel

Nombre d'intervenants

## Candidats

Conditions de participation

Admis à concourir

## Epreuve écrite

Déroulement et nature de l'épreuve

Taux d'absentéisme et de participation

Statistiques sur les participants

Correction des copies

Analyse et résultats

## Epreuve orale

Déroulement et nature de l'épreuve

Taux de participation

Statistiques sur les candidats admissibles

Analyse et résultats

## Présentation de l'examen

### Organisation

Cet examen a été organisé par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan pour la **Bretagne et les Pays de Loire** à savoir pour les centres de gestion des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille et Vilaine, du Morbihan, de la Loire-Atlantique, du Maine et Loire, de la Mayenne, de la Sarthe et de la Vendée.

### Calendrier

Période d'inscription	Du mardi 10 novembre au mercredi 2 décembre 2020
Période de dépôt des dossiers	Du mardi 10 novembre au jeudi 10 décembre 2020
Epreuve écrite	Le jeudi 15 avril 2021
Jury institutionnel d'admissibilité	Le lundi 21 juin 2021
Epreuve orale	Les mercredi 3, jeudi 4 et vendredi 5 novembre 2021
Jury institutionnel d'admission	Le vendredi 16 novembre 2021

### Modalités d'inscription

◆ **Retrait des dossiers d'inscription : du 10 novembre 2020 au 2 décembre 2020 :**

- soit par préinscription en ligne sur le site [www.cdg56.fr](http://www.cdg56.fr), 23h59 dernier délai (heure métropolitaine)
- soit à l'accueil du centre de gestion du Morbihan, 17h30 dernier délai
- soit par voie postale, sur demande écrite individuelle adressée au centre de gestion du Morbihan, la preuve de dépôt faisant foi.

◆ **Dépôt des dossiers d'inscription : du 10 novembre 2020 au 10 décembre 2020 :**

- soit en ligne sur le site [www.cdg56.fr](http://www.cdg56.fr), 23h59 dernier délai (heure métropolitaine)
- soit à l'accueil du centre de gestion du Morbihan, 17h30 dernier délai
- soit par voie postale, au centre de gestion du Morbihan, la preuve de dépôt faisant foi.

Depuis novembre 2020, le service concours et examens a instauré la dématérialisation complète des inscriptions pour les candidats qui le souhaitent.

Jusqu'à présent, la dématérialisation concernait uniquement la préinscription, et dorénavant elle s'applique à toute la procédure d'inscription, intégrant la validation de l'inscription et le dépôt des pièces justificatives.

La procédure d'instruction des dossiers d'inscription a donc été adaptée afin de tenir compte de cette nouvelle dématérialisation.

Au total, **123 demandes d'inscription** ont été déposées pour cet examen, **dont 94 en dématérialisation complète**, soit **76% des dossiers**.

## Jury institutionnel

Conformément au décret n°2010-1358 du 9 novembre 2010 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 17-II du décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, le jury de cet examen professionnel a été désigné par le président du centre de gestion du Morbihan, par un arrêté n°2021-068 en date du 2 avril 2021 et était composé de la manière suivante :

- Quatre élus locaux (dont le Président du jury)
- Quatre personnalités qualifiées
- Quatre fonctionnaires territoriaux de catégorie A ou B dont un fonctionnaire représentant du CNFPT et un fonctionnaire représentant du personnel de la catégorie B à la commission administrative paritaire.

## Nombre d'intervenants

	Nombre d'intervenants	
	Epreuves d'admissibilité	Epreuves d'admission
Jury institutionnel	<b>12</b>	
Epreuves	<b>24 correcteurs</b> (11 binômes de correcteurs)	<b>24 examinateurs différents</b>
Surveillance	<b>15 (écrits) + 3 (oraux) soit 18 surveillants</b>	
Total	<b>78 intervenants</b>	



## Candidats

### Conditions de participation

L'examen professionnel d'accès, **par avancement de grade**, au grade de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe est ouvert :

➤ aux **fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 4<sup>ème</sup> échelon du grade de technicien territorial et d'au moins trois années de services effectifs** dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Dans le calcul des trois années requises sont pris en compte les services effectués en qualité de contractuel de droit public. Sont exclus les contrats de droit privé (emploi-jeune, CES, CEC, CAV, CAE, CUI...).

Toutefois, en application de l'article 16 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, les candidats peuvent subir les épreuves d'un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils remplissent les conditions d'inscription au tableau d'avancement de grade fixées par le statut particulier.

En application de ces dispositions, **les candidats devaient être titulaires du grade requis au 15 avril 2021**, date de la première épreuve et doivent **remplir les conditions d'ancienneté au 31 décembre 2022**. Ils devaient également **être en position d'activité au 10 décembre 2020**, date de clôture des inscriptions.

**Sur les 123 dossiers** réceptionnés, **7 ont été refusés** pour les motifs suivants :

- 2 dossiers de candidats n'ayant pas atteint le 4<sup>ème</sup> échelon du grade de technicien territorial à la date requise,
- 5 dossiers de candidats n'étant pas titulaires du grade de technicien territorial.

## Admis à concourir

Au final, **116 candidats ont été admis à concourir** et autorisés à participer à l'épreuve d'admissibilité :

Nature des spécialités	Nombre d'inscrits 2017	Nombre d'inscrits 2019	Nombre d'inscrits 2021
Bâtiments, génie civil	22	24	9
Réseaux, voirie et infrastructures	45	30	25
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	25	25	20
Aménagement urbain et développement durable	5	5	5
Déplacements, transports	4	2	3
Espaces verts et naturels	25	9	18
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	19	16	13
Services et intervention techniques	19	15	19
Métiers du spectacle	4	10	3
Artisanat et métiers d'art	4	4	1
<b>Total</b>	<b>172</b>	<b>140</b>	<b>116</b>

Le nombre d'inscrits en 2021 est en **baisse de 17%** par rapport à l'examen organisé en 2019.



## Epreuve écrite

### Déroulement et nature de l'épreuve

<b>Date et lieu</b>	Le jeudi 15 avril 2021 au parc des expositions de Brest à Guilers.
<b>Nature de l'épreuve</b>	<b>Rédaction d'un rapport technique</b> portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est <b>assorti de propositions opérationnelles</b> . (durée : 3 heures, coefficient 1)

Cinq candidats ont bénéficié d'aménagements d'épreuves prescrits par un médecin agréé, à savoir un tiers temps supplémentaire d'épreuve et, pour l'un d'eux, la mise à disposition d'un ordinateur.

Ces 5 candidats ont concouru dans les locaux du centre de gestion du Morbihan.

Compte tenu du contexte, un **protocole sanitaire** a été signé par le président du centre de gestion du Morbihan le 18 mars dernier, afin de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité sanitaire des candidats, des surveillants et du personnel du centre de gestion.

Ce protocole sanitaire a été **respecté par l'ensemble des candidats**. Aucun procès-verbal n'a été dressé pour non-respect des consignes.

## **Sujets nationaux**

Les **10 sujets nationaux ont été conçus par la Cellule Pédagogique Nationale**, pilotée pour cet examen par 5 centres de gestion : CDG du Rhône, CIG petite couronne, CIG grande couronne, CDG de Meurthe-et-Moselle et CDG du Nord.

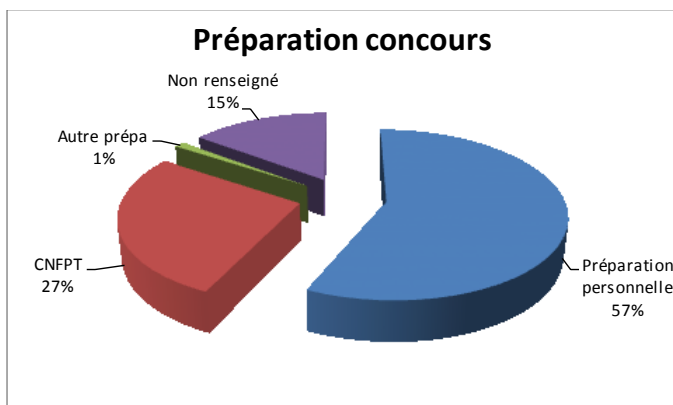
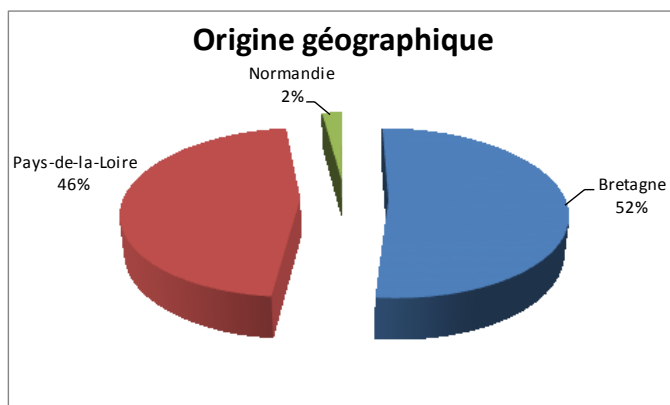
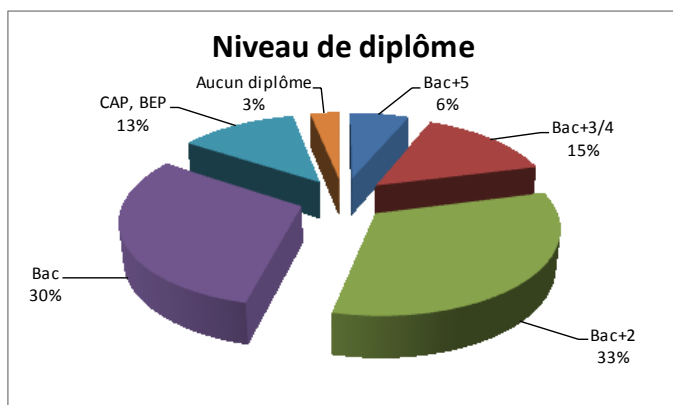
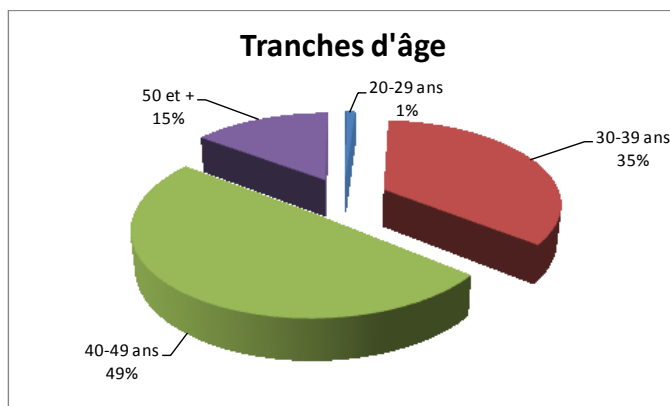
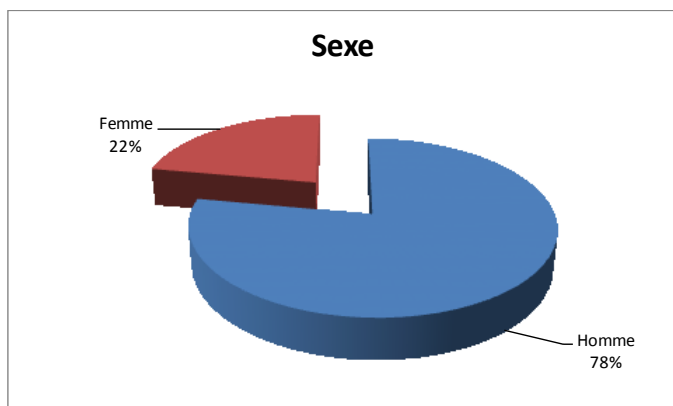
Ces sujets étaient identiques pour les deux examens professionnels d'accès au grade de technicien principal de 2ème classe organisés pour l'avancement de grade et pour la promotion interne.

## Taux d'absentéisme et de participation

Le taux de participation à l'épreuve est de **82 %**, contre 86 % lors du dernier examen organisé en 2019.

Nature des spécialités et des options	Examen au titre de l'avancement de grade	
	Nb de présents / inscrits	% d'absentéisme
Bâtiments, génie civil	7 / 9	22 %
Réseaux, voirie et infrastructure	20 / 25	20 %
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	16 / 20	20 %
Aménagement urbain et développement durable	5 / 5	0 %
Déplacements, transports	3 / 3	0 %
Espaces verts et naturels	16 / 18	11 %
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	12 / 13	8 %
Services et interventions techniques	13 / 19	32 %
Métiers du spectacle	2 / 3	33 %
Artisanat et métiers d'art	1 / 1	0 %
<b>TOTAL</b>	<b>95 / 116</b>	<b>18 % (14% en 2019)</b>

## Statistiques sur les participants



## Correction des copies

Chaque composition a fait l'objet d'une double correction, effectuée de manière anonyme. 10 groupes de correcteurs ont été constitués pour corriger les copies, soit **20 correcteurs au total**. Il était demandé à ces correcteurs de procéder, individuellement, à la correction de chaque copie, puis d'harmoniser leur correction sur un unique bordereau de correction, communicable aux candidats sur demande.

### **Observations des correcteurs :**

- Les sujets étaient intéressants, d'actualité et abordables. Les documents fournis étaient clairs et exploitables,
- Beaucoup de candidats ont eu des difficultés à dégager des propositions opérationnelles et à se détacher des documents,
- Un certain nombre de candidats ont eu des pénalités pour fautes d'orthographe et/ou non-respect du formalisme.

Les membres du jury également correcteurs confirment que les sujets et les documents étaient accessibles et que malgré quelques bonnes copies, le niveau était globalement faible avec de nombreuses copies très mauvaises.

Les membres du jury regrettent le manque d'analyse et de préparation des candidats, ainsi qu'une compréhension imparfaite de l'épreuve et un manque de formalisme. Dans la spécialité « *Ingénierie, informatique et systèmes d'information* », ils déplorent un oubli de l'aspect technique et sécuritaire.

### **Analyse et résultats**

Conformément au décret n°2010-1358 du 9 novembre 2010, le jury arrête la liste des candidats admis à se présenter à l'épreuve d'admission en tenant compte du caractère éliminatoire de toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve écrite.

A l'issue des épreuves d'admission, la liste des lauréats sera arrêtée en fonction des éléments suivants :

- toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve orale entraîne l'élimination du candidat,
- un candidat ne peut être admis si la moyenne des notes obtenues est inférieure à 10 sur 20.

Les membres du jury étudient les informations sur le niveau des épreuves, examinent les résultats présentés à l'aide de tableaux et arrêtent les éléments suivants :

Spécialités	Nbre d'inscrits	Nbre de présents	Modalité de sélection de l'épreuve écrite	Nombre de candidats admissibles
Bâtiments, génie civil	9	7	Toute note éliminatoire strictement inférieure à 5/20	6
Réseaux, voirie et infrastructure	25	20		18
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	20	16		13
Aménagement urbain et développement durable	5	5		4
Déplacements et transports	3	3		3
Espaces verts et naturels	18	16		15
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	13	12		11
Services et interventions techniques	19	13		6
Métiers du spectacle	3	2		2
Artisanat et métiers d'art	1	1		1
<b>TOTAL</b>	<b>116</b>	<b>95</b> (82% des inscrits)		<b>79</b> (83% des participants)

## Epreuve orale

### Déroulement et nature de l'épreuve

79 candidats ont été convoqués à l'épreuve orale d'admission qui s'est déroulée de la manière suivante :

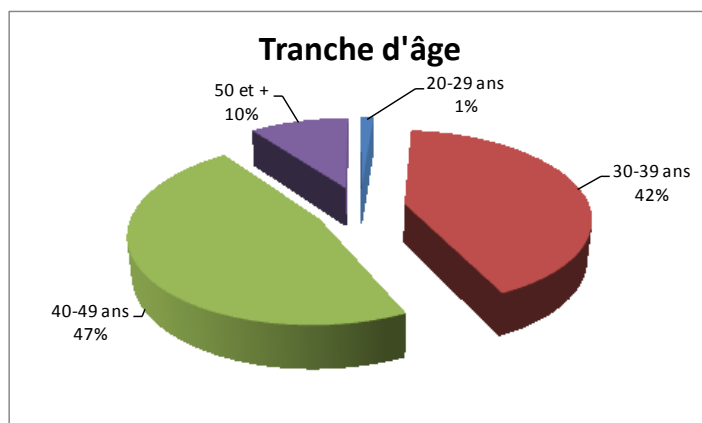
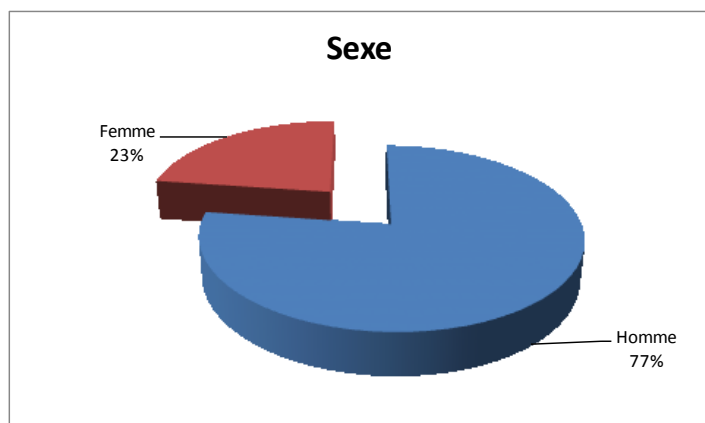
<b>Date et lieu</b>	Mercredi 3, jeudi 4 et vendredi 5 novembre 2021 au Parc des expositions CHORUS à VANNES
<b>Nature de l'épreuve</b>	Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle ; il se poursuit par des questions techniques, notamment dans la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Durée : 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1

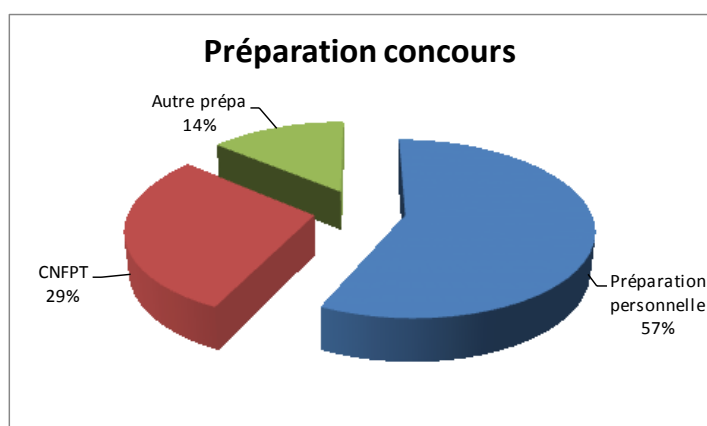
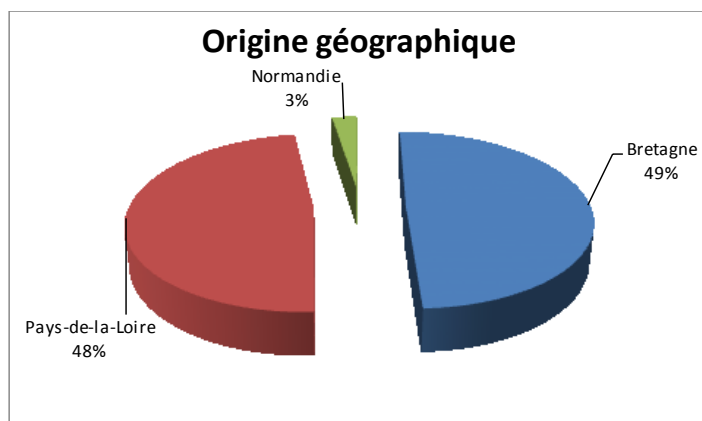
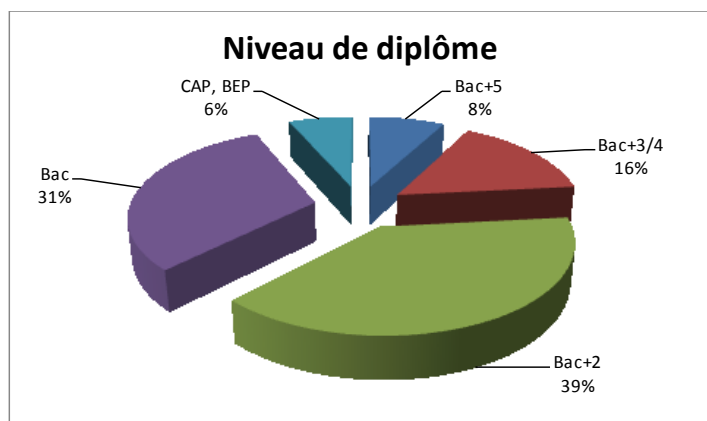
Les groupes d'examineurs des épreuves d'entretien étaient constitués de trois intervenants qualifiés, chargés d'apprécier les candidats à l'aide de grilles d'évaluation et d'éléments de cadrage communs. Chaque groupe était composé d'un représentant du jury institutionnel, d'un élu et d'un fonctionnaire qualifié. Ils devaient attribuer une note finale sur 20 points.

### Taux de participation

75 candidats étaient présents sur les 79 candidats convoqués à l'épreuve orale d'admission, soit un taux de participation de 94,9%.

### Statistiques sur les candidats admissibles





## Analyse et résultats

Le jury a étudié les notes des candidats sachant que, conformément au décret n°2010-1358 du 9 novembre 2010, il arrête la liste des candidats admis à l'examen en respectant les règles suivantes :

- toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admission entraîne l'élimination du candidat,
- un candidat ne peut être admis si la moyenne des notes obtenues est inférieure à 10 sur 20.

Les membres du jury étudient les tableaux anonymes de résultats et échangent leurs expériences.

Ils rappellent l'importance de la préparation des candidats ainsi que le respect du formalisme et de la langue française. Ils soulignent également l'importance de savoir rédiger un rapport opérationnel pour son supérieur hiérarchique, lequel doit pouvoir faire confiance en ses collaborateurs.

Les membres du jury déplorent un décalage important entre la note de l'épreuve écrite et celle de l'épreuve orale pour un certain nombre de candidats.

Enfin, ils rappellent la prise en compte de la capacité du candidat à encadrer du personnel.

Après délibération, les membres du jury décident, à l'unanimité, de fixer le seuil d'admission à 11 sur 20.

Spécialités	Nbre d'inscrits	Nbre de présents	Modalités de sélection de l'épreuve écrite	Nombre de candidats admissibles	Seuils de points d'admission	Nombre de candidats admis
Bâtiments, génie civil	9	7	Toute note strictement inférieure à 5/20	6	11 / 20	4
Réseaux, voirie et infrastructure	25	20		18		5
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	20	16		13		7
Aménagement urbain et développement durable	5	5		4		3
Déplacements et transports	3	3		3		3
Espaces verts et naturels	18	16		15		5
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	13	12		11		7
Services et interventions techniques	19	13		6		2
Métiers du spectacle	3	2		2		2
Artisanat et métiers d'art	1	1		1		1
<b>TOTAL</b>	<b>116</b>	<b>95</b>		<b>79</b>		<b>39</b>